



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

MARCHÉ PUBLICS :

Autorisation de signature du
marché de travaux de
construction d'un plateau
sportif sur le terrain de
La Viardière

**Délibération
n°2025/50**

7 JUILLET 2025

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 10 juillet 2025
et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès,
QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE
Christian, LEVESQUE Jimmy, AMIOT Alain, CAPRON Magali,
CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, GALISSON Hubert,
LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, MERBAH
Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle,
FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme
LÉCAUDÉ Katy, Mme FONTAINE Annie qui a donné pouvoir à M.
DEMANNEVILLE Christian, M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M.
LEFAUX Eddy, Mme HONDIER Delphine qui a donné pouvoir à M.
TIERCE François, Mme JACOB DELESCLOSE Émilie qui a donné
pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme LEMONNIER Christelle qui a
donné pouvoir à M. MERBAH Ahmed, M. TOCQUEVILLE Raynald qui
a donné pouvoir à M. QUÈVREMONT Jean-Luc.

Était absent :

M. DA SILVA Maxime.

Mme CAPRON Magali a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 28

MARCHÉS PUBLICS : Autorisation de signature du marché de travaux de construction d'un plateau sportif sur le terrain de La Viardière.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'issue du compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres en date du vendredi 4 juillet 2025, à 09 heures, les titulaires de chacun des lots ont été approuvés par les membres de la Commission.

La Ville de Pavilly a organisé une consultation sur la base d'une procédure adaptée, communément appelée MAPA, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique, en vue de conclure un marché de travaux de construction d'un plateau sportif sur le terrain de La Viardière composé en 16 lots, sur une période de 12 mois.

Le présent marché est composé des 16 lots suivants :

- Lot 1 Gros œuvre.
- Lot 2 Charpente bois – charpente métallique.
- Lot 3 Couverture / Bardage / Isolation.
- Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium.
- Lot 5 Menuiseries extérieures bois.
- Lot 6 Métallerie.
- Lot 7 Menuiserie intérieures – plâtrerie sèche – plafond.
- Lot 8 Murs mobiles.
- Lot 9 Revêtement de Sols souples – Sols sportifs.
- Lot 10 Carrelages / Faiences.
- Lot 11 Peintures.
- Lot 12 Electricité courants forts et courants faibles.
- Lot 13 Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation.
- Lot 14 Terrassement / VRD / espaces verts.
- Lot 15 Terrain de sport.
- Lot 16 Décor – Signalétique.

Pour l'ensemble des lots, l'estimation en **euros H.T. est de 3 884 500.00.**

La présente procédure a fait l'objet d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), paru le 24 avril 2025 sur le profil d'acheteur de la Ville ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P).

La date limite de remise des offres a été fixée le mardi 27 mai 2025, à 12 heures. Au total, quarante-neuf offres ont été déposées.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été saisie, conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que sous les seuils européens (5 538 000 € HT au 1^{er} janvier 2024), l'intervention de la CAO n'est pas obligatoire. Les marchés passés en procédure adaptée peuvent facultativement être soumis à l'avis de la CAO ou d'une commission des marchés librement composée par le conseil municipal. Quelle que soit la formation collégiale convoquée elle pourra seulement donner un avis sur le choix du ou des candidats.

Le montant estimé H.T. du marché, sur la durée de 12 mois, correspond à une procédure adaptée. Elle ne dépasse pas le montant du seuil européen fixé le 1^{er} janvier 2024 concernant les marchés de travaux qui se situe à hauteur de 5 538 000 euros H.T.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Cependant, compte tenu de l'importance et de la technicité du projet qui consiste en la construction d'un plateau sportif sur le terrain de La Viardière pour la Ville de PAVILLY, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 4 juillet 2025 à 09 heures et a procédé à l'analyse des candidatures et des offres pour les différents lots, et après avoir constaté qu'hormis les offres de la société SNEF, de la société ALLO CHAUFFAGE NORMANDIE, de la société BUQUET SAS et de la société FANELLO, qui ont été déclarées irrégulières car incomplètes, qu'elles étaient régulières, acceptables et appropriées, a procédé au classement des offres, lot par lot, et au choix des offres économiquement les plus avantageuses, après application des critères pondérés de jugement des offres mentionnés à l'article 7 du Règlement de la consultation, qui dispose que :

La sélection des candidatures portera sur les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Ces capacités seront appréciées en fonction des documents demandés par le Pouvoir Adjudicateur à l'article 6.1 du présent Règlement de la consultation.

Lorsque le Pouvoir Adjudicateur constate, après ouverture des candidatures, que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée sont absentes ou incomplètes, il se réserve la possibilité, en application des dispositions de l'article R. 2144-2 du Code de la Commande Publique, de demander au(x) candidat(s) concerné(s) de compléter le dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera, en vertu des dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les candidatures des opérateurs économiques qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner, ainsi que les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 6.1 du présent Règlement de la consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle dont la somme des notes obtenues pour les critères « prix », et « valeur technique » après pondération, est la plus élevée.

En fonction de cette note globale, les offres seront alors classées par ordre décroissant.

Les critères intervenant dans le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1) Critères pour l'ensemble des lots sauf Lot 02 charpente bois et charpente métallique et Lot 03 couverture – bardage – isolation

1-1 Valeur Technique sur 40 points

La valeur technique de l'offre sera évaluée à partir du cadre de réponse « mémoire technique » annexé au présent règlement de la consultation.

1.2 Prix

Le critère de prix fera l'objet d'une notation sur 60%. Le prix des prestations (pondération = note maximum 10, coefficient 6) sera calculé selon la formule suivante :

$$N = P1/P2 \times 60$$

P1 : cout le plus bas proposé

P2 : cout proposé par le candidat

La moins-disante obtient la note maximum, les suivantes selon l'exemple :

Offre de la 1ère entreprise : 10 000 euros résultat : 10 x coef 6

Offre de la 2ème entreprise : 12 500 euros résultat : 10 000 x 10 : 12 500 = 8 x coef 6

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

2) Critères pour les Lot 02 Charpente bois et charpente métallique et Lot 03 Couverture – Bardage – Isolation

2-1 Valeur Technique sur 50 points

La valeur technique de l'offre sera évaluée à partir du cadre de réponse « mémoire technique » annexé au présent règlement de la consultation.

2-2 Prix

Le critère de prix fera l'objet d'une notation sur 50%. Le prix des prestations (pondération = note maximum 10, coefficient 5) sera calculé selon la formule suivante :

$$N = P1/P2 \times 50$$

P1 : cout le plus bas proposé

P2 : cout proposé par le candidat

La moins-disante obtient la note maximum, les suivantes selon l'exemple :

Offre de la 1ère entreprise : 10 000 euros résultat : 10 x coef 5

Offre de la 2ème entreprise : 12 500 euros résultat : 10 000 x 10 : 12 500 = 8 x coef 5

<u>Candidats</u>	<u>Total des points pour le critère de prix</u>	<u>Total des points pour le critère de la valeur technique</u>	<u>Nombre total de points obtenus</u>	<u>Classement final</u>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Lot 01 Gros oeuvre</u> 				
Offre de base				
BOUQUET	60.00	40.00	100.00	1^{er}
LIEBAULT	54.85	38.67	93.51	2^{ème}
SNET	48.03	40.00	88.03	4^{ème}
CRM	57.31	32.00	89.31	3^{ème}
<ul style="list-style-type: none"> <u>Lot 02 Charpente bois – charpente métallique</u> 				
Offre de base				
CMBP	45.97	44.00	89.97	3^{ème}
AGC CONSTRUCTION BOIS	37.71	48.00	85.71	5^{ème}
CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS	31.68	48.00	79.68	6^{ème}
DURAND FILS	50.00	24.00	74.00	7^{ème}
ARBONIS	47.55	50.00	97.55	2^{ème}
GOUDALLE CHARPENTE	41.20	48.00	89.20	4^{ème}
LB BELLJARD	48.05	50.00	98.05	1^{er}

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

• Lot 02 Charpente bois – charpente métallique

Offre de base et Prestations Supplémentaires Eventuelles : plus ou moins-value pour changement d'essence de bois

CMBP	45.41	44.00	89.41	4 ^{ème}
AGC CONSTRUCTION BOIS	36.15	48.00	84.15	5 ^{ème}
CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS	29.82	48.00	77.82	6 ^{ème}
DURAND FILS	50.00	24.00	74.00	7 ^{ème}
ARBONIS	43.86	50.00	93.86	2 ^{ème}
GOUDALLE CHARPENTE	42.66	48.00	90.66	3 ^{ème}
LB BELLIARD	45.72	50.00	95.72	1 ^{er}

• Lot 03 Couverture / bardage / isolation

Offre de base

SMAC	31.44	50.00	81.44	3 ^{ème}
FONTAINE	46.77	30.00	76.77	4 ^{ème}
DURAND FILS	36.04	46.00	82.04	2 ^{ème}
NORMANDIE COUVERTURE BARDAGE	50.00	37.00	87.00	1 ^{er}
ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES	31.52	33.00	64.52	5 ^{ème}

• Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium

Offre de base

AUCUNE OFFRE RECUE	LOT INFRUCTUEUX
--------------------	--------------------

• Lot 05 Menuiseries extérieures bois

Offre de base

AUCUNE OFFRE RECUE	LOT INFRUCTUEUX
--------------------	--------------------

Lot 06 Métallerie

Offre de base

SGM Société Générale de Métallerie	30.34	32.00	62.34	3 ^{ème}
Société Nouvelle Buray	46.50	24.00	70.50	2 ^{ème}
CSTP NORMANDIE	60.00	22.67	82.67	1 ^{er}

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Lot 07 Menuiserie intérieures – plâtrerie sèche – plafond

Offre de base

AUCUNE OFFRE RECUE

LOT
INFRUCTUEUX

Lot 08 Murs mobiles

Offre de base

EOLE	60.00	20.33	80.33	1er
SAMMOB BATIMENT INDUSTRIES	Absence de réponses aux questions posées			
ALGAFLEX	27.48	20.00	47.48	2 ^{ème}

Lot 09 Revêtement de Sols souples – Sols sportifs

Offre de base

BONAUD	60.00	34.67	94.67	1 ^{er}
--------	-------	-------	-------	-----------------

Lot 10 Carrelages / Faïences

Offre de base

BONAUD	42.99	34.67	77.66	2 ^{ème}
KORKMAZ	60.00	27.67	87.67	1 ^{er}
NECHIRVAN	41.51	24.33	65.84	3 ^{ème}

Lot 11 Peintures

Offre de base

SOGEP	57.08	29.33	86.41	2 ^{ème}
SRP	40.94	29.67	70.61	3 ^{ème}
ABBEI	60.00	29.67	89.67	1 ^{er}
SFP LEDUN	35.36	32.33	67.69	4 ^{ème}
MOZAIK	50.24	8.67	58.91	6 ^{ème}
DOLPIERRE	32.82	34.00	66.82	5 ^{ème}
ZINE RENOV	41.13	13.33	54.46	7 ^{ème}

Lot 12 Electricité courants forts et courants faibles

Offre de base

DESORMEAUX	47.22	31.00	78.22	2 ^{ème}
OISSELEC	37.53	30.33	67.86	4 ^{ème}
DUVAL ELECTRICITE	39.80	33.00	72.80	3 ^{ème}
ANTE ENERGY SNECLIM	60.00	31.67	91.67	1 ^{er}

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Lot 13 Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation

Offre de base

LA DEVILLOISE	58.32	27.67	85.99	3 ^{ème}
HARLIN ENERGIE	53.12	32.00	85.12	4 ^{ème}
ANVOLIA 76	55.78	24.67	80.45	5 ^{ème}
GBB	60.00	28.00	88.00	2 ^{ème}
AIR C2	58.85	34.67	93.51	1 ^{er}

Lot 14 Terrassement / VRD / espaces verts

Offre de base

VIAFRANCE NORMANDIE	60.00	35.00	95.00	1 ^{er}
COLAS FRANCE	52.95	35.00	87.95	2 ^{ème}
LESUEUR EQUIPEMENT	57.41	10.00	67.41	3 ^{ème}

Lot 15 Terrain de sport

Offre de base

AUCUNE OFFRE RECUE	LOT INFRUCTUEUX
--------------------	--------------------

Lot 16 Signalétique / décor

Offre de base

AUCUNE OFFRE RECUE	LOT INFRUCTUEUX
--------------------	--------------------

Le total estimatif des offres économiquement les plus avantageuses retenues par la Commission d'Appel d'Offres et classées premières, s'établit à la somme de 2 743 923.32 € H.T. en offre de base et de 2 713 613.50. € en offre de base et Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) du lot 02.

La prestation supplémentaire éventuelle, proposée par le candidat classé premier, est une moins-value de 30 309.82 €.

Le choix de retenir des PSE appartient à la seule personne compétente pour attribuer le marché. Le Conseil Municipal, pour le lot 02, doit opérer un choix entre l'offre de base ou l'offre de base avec la PSE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents marchés tels qu'ils ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, aux entreprises ci-dessous, sous réserve que les attributaires produisent en temps et en heure, les pièces fiscales et sociales nécessaires à la conclusion des marchés (à défaut le marché sera attribué au candidat classé en 2^{ème} position, toujours sous la même réserve, et ainsi de suite si tel était le cas, en suivant du tableau de classement des offres) :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

- Lot 1 en offre de base : Société BOUQUET, pour un montant de 510 000.00 euros H.T. soit 612 000.00 euros T.T.C. ;
 - Lot 2 en offre de base : Société LB BELLIARD pour un montant de 717 589.30 euros H.T. soit 861 107.16 euros T.T.C. ;
 - Lot 3 en offre de base : Société NORMANDIE COUVERTURE BARDAGE, pour un montant de 424 482.41 euros H.T. soit 509 378.89 euros T.T.C. ;
 - Lot 6 en offre de base : Société CSTP, pour un montant de 59 122.74 euros H.T. soit 70 947.29 euros T.T.C. ;
 - Lot 8 en offre de base : Société EOLE, pour un montant de 40 246.00 euros H.T. soit 48 295.20 euros T.T.C. ;
 - Lot 9 en offre de base : Société BONAUD, pour un montant de 89 207.13 euros H.T. soit 107 048.56 euros T.T.C. ;
 - Lot 10 : Société BONAUD, pour un montant de 54 771.94 euros H.T. soit 65 726.33 euros T.T.C. ;
 - Lot 11 en offre de base : Société ABBEI, pour un montant de 35 674.03 euros H.T. soit 42 808.84 euros T.T.C. ;
 - Lot 12 en offre de base : Société ANTE SNECLIM pour un montant de 132 398.00 euros H.T. soit 158 877.60 euros T.T.C. ;
 - Lot 13 en offre de base : Société AIR C2, pour un montant de 272 888.00 euros H.T. soit 327 465.60 euros T.T.C. ;
 - Lot 14 en offre de base : Société VIAFRANCE NORMANDIE, pour un montant de 407 543.77 euros H.T. soit 489 052.52 euros T.T.C. ;
- De déclarer infructueux les lots suivants :
- Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium ;
 - Lot 5 : Menuiseries extérieures bois ;
 - Lot 7 : Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche – plafond ;
 - Lot 15 : terrain de sport ;
 - Lot 16 : Signalétique – décor ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com